

L'approche crédit de la Banque Triodos

La Banque Triodos finance des entreprises, organisations et projets qui contribuent de façon concrète à une société plus durable. Depuis sa création en 1980, la Banque Triodos est une pionnière de l'activité bancaire durable. Mais comment la Banque Triodos détermine-t-elle à quelles entreprises et projets octroyer un crédit ? Et comment la Banque Triodos et ses épargnants savent que l'argent est réellement utilisé pour des activités durables ?

Ce document décrit les fondements de l'octroi de crédit par la Banque Triodos. Il répond à toutes les personnes visant à en savoir plus sur le processus décisionnel de la Banque Triodos et sur les raisons qui motivent sa décision. Ce document est amené à évoluer, à l'image du monde en mutation dans lequel évolue la Banque Triodos. Néanmoins, les principes qui sous-tendent l'octroi de crédit sont et resteront les mêmes, permettant à la Banque Triodos et à ses épargnants de contribuer directement à une société plus durable.

En quoi la Banque Triodos est-elle différente ?

Si la Banque Triodos existe, c'est parce qu'elle pense que les gens ont le droit de se développer, qu'ils jouissent des mêmes droits et qu'ils sont responsables des répercussions de leur comportement économique sur la société et sur la planète. Pour contribuer concrètement à une société durable qui respecte ces principes, la Banque Triodos a inauguré une approche révolutionnaire des affaires. Elle a développé une stratégie de financement de projets qui sont à la fois bénéfiques pour les populations et pour l'environnement et durables d'un point de vue financier. La Banque Triodos adopte une approche délibérément positive vis-à-vis du secteur financier et prête *uniquement* aux organisations qui contribuent à l'édification d'une société plus durable.

La procédure de crédit

L'argent permet d'entamer des changements durables et positifs. Pour ce faire, la procédure de crédit de la Banque Triodos :

- identifie les secteurs durables dans lesquels la Banque peut apporter son soutien à des projets innovants et aider les entreprises à se constituer et à se développer ;
- sélectionne les projets qui apporteront des bénéfices concrets et significatifs à la communauté - et pour lesquels la création d'une valeur ajoutée culturelle, sociale et environnementale est aussi importante que le respect des objectifs commerciaux et financiers ;
- examine attentivement les motivations des personnes impliquées dans la demande de crédit ;
- garantit que chacun des projets sélectionnés répond à des critères absolus mesurant l'impact négatif potentiel des activités d'une organisation sur les populations et sur l'environnement ;
- finance des actifs, des activités ou des projets clairement définis au sein de chaque organisation.

Dans quels secteurs la Banque Triodos travaille-t-elle ?

La Banque Triodos adopte une approche dynamique à l'égard des secteurs dans lesquels elle travaille, examinant toute demande de crédit répondant à ses objectifs généraux. L'évaluation de ses secteurs d'activité et de ses collaborateurs évolue parallèlement au monde social et commercial qui l'entoure, pour autant que les projets continuent de bénéficier clairement à la communauté.

Dans ses secteurs d'activité actuels, la Banque Triodos identifie et finance des projets qui allient valeur ajoutée culturelle, sociale ou environnementale et crédibilité financière.

Nature et environnement

La Banque Triodos finance des entreprises et des initiatives durables liées à l'environnement. Plus spécifiquement, elle examine les possibilités de financer des organisations qui aident à préserver l'environnement et évitent les technologies de « bout de chaîne » lorsqu'il existe des alternatives durables. La Banque Triodos se réfère aux certifications d'organismes respectés, tels que SKAL, Biogarantie, Ecocert et la Soil Association, pour guider ses décisions relatives aux demandes de crédit dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture biologiques. Les domaines envisagés pour les crédits comprennent :

- l'agriculture biologique (p.ex. culture, produits laitiers, viande, volaille, sylviculture, horticulture) ;
- l'alimentation biologique (p.ex. magasins, boucheries, transformation des aliments, restaurants) ;
- les énergies renouvelables (p.ex. éolienne, solaire, hydraulique, biomasse) ;
- l'écodéveloppement (p.ex. lieux de travail partagés, promotion immobilière, développement de la nature) ;
- les technologies écologiques (p.ex. recyclage, transports).

Culture et non-marchand

La Banque Triodos finance les entreprises et les initiatives qui aident les personnes à se développer et à agir en tant que citoyens libres et responsables. Elle ne finance pas les organisations qui font passer les objectifs financiers et commerciaux avant l'individu. Les demandes de crédit sont évaluées dans les domaines de :

- l'éducation (p.ex. écoles, centres de formation et de conférence) ;
- les soins à l'enfance (p.ex. centres de garde de jour, jardins d'enfants) ;
- les soins de santé (p.ex. centres médicaux, aide aux handicapés et aux personnes âgées, hospices) ;
- l'art et la culture (p.ex. arts visuels, arts de la scène, centres culturels, cinéma et médias) ;
- la philosophie de vie (p.ex. centres de méditation, groupes religieux et spirituels) ;
- les projets communautaires (p.ex. services sociaux, intégration des immigrants, bâtiments communautaires).

Économie sociale

Les entreprises dont les principaux objectifs sont d'apporter une valeur ajoutée à la société et/ou à l'environnement sont au cœur des décisions de la Banque Triodos en matière de crédit. Ces objectifs se reflètent clairement dans les produits, services ou méthodes de travail des candidats au crédit sélectionnés. La Banque Triodos se réfère à des labels respectés de commerce équitable reconnus par la Financial Labelling Organisation (FLO), une organisation internationale de commerce équitable, comme elle le fait pour ses travaux dans le secteur biologique.

- non-alimentaire de détail (p.ex. jouets, livres, vêtements) ;
- production (p.ex. imprimeurs, édition) ;
- services professionnels (p.ex. consultance, recherche, entrepreneurs) ;
- loisirs (p.ex. parcs, terrains de camping, écotourisme) ;
- logement (p.ex. associations de logement) ;
- commerce équitable (p.ex. magasins de commerce équitable, commerce de gros) ;
- coopération au développement (p.ex. microcrédit, produits certifiés FLO, produits certifiés biologiques).

Quelles activités la Banque Triodos ne financera-t-elle pas ?

Si la Banque Triodos adopte dans ses décisions d'octroi de crédit l'approche positive décrite ci-dessus, elle respecte également des critères absolus, ce qui contribue à définir plus clairement à qui elle ne consentira *pas* d'emprunts. Ces critères comprennent les produits, services ou processus commerciaux qui entravent le développement d'une société civile durable à long terme. Ils contribuent à orienter les décisions concernant des demandes de crédit complexes, informent les clients envisageant d'introduire une demande de crédit et indiquent clairement à quoi l'argent des épargnants de la Banque Triodos sera et ne sera pas affecté. Au cœur de toutes les décisions d'octroi de crédit se trouve le principe de base selon lequel un crédit doit apporter des avantages concrets et positifs à la société.

Si la Banque Triodos ne veut pas consentir de crédit aux organisations ayant un quelconque rapport avec les produits, les services et les méthodes de travail décrits ci-dessous, ses critères absolus reflètent la réalité et la complexité du monde économique et financier qui l'entoure. En conséquence, et afin de maximaliser son impact positif, la Banque Triodos a défini les critères absolus détaillés ci-dessous. Elle ne consent pas de crédit aux organisations, entreprises et projets qui sont directement impliqués à hauteur de plus de 5% de leurs activités dans des produits, services ou méthodes de travail non durables. Mais elle exclura, sur la base des meilleures informations dont elle dispose, toutes les organisations, entreprises et activités produisant ou distribuant de l'énergie nucléaire, des armes et des substances nocives pour l'environnement, tel que décrit dans les sections suivantes.

Produits et services non durables

- *Industrie de la fourrure* : toutes les organisations, entreprises et activités qui chassent ou maintiennent en captivité des animaux pour leur peau ou leur fourrure, fournissent des services à ces entreprises ou vendent des produits en fourrure.
- *Jeux d'argent* : toutes les organisations, entreprises et activités qui conçoivent, produisent ou écoulent des jeux de hasard, ou fournissent des services financiers liés aux jeux de hasard, qui n'offrent que de faibles chances de gains.
- *Énergie nucléaire* : toutes les organisations, entreprises et activités qui produisent ou distribuent de l'énergie nucléaire, des centrales nucléaires et des composants spécifiques à la production d'énergie nucléaire, ou qui transportent ou stockent des déchets nucléaires.
- *Substances nocives pour l'environnement* : toutes les organisations, entreprises et activités qui produisent ou vendent des substances dangereuses pour l'homme et pour l'environnement.
- *Pornographie* : toutes les organisations, entreprises et activités qui vendent des produits pornographiques et/ou qui gèrent des magasins et lieux de rencontre liés à ce secteur.
- *Tabac* : toutes les organisations, entreprises et activités qui produisent ou vendent des produits liés à la consommation de tabac.
- *Industrie de l'armement* : toutes les organisations, entreprises et activités qui produisent et vendent des armes et des services liés à l'armement. Ceci inclut aussi bien les armes conventionnelles, telles que les pistolets et les roquettes, que les armes non conventionnelles, telles que les armes nucléaires, chimiques et bactériologiques et les systèmes d'armes intégrés.

Méthodes de travail non durables

- *Production agricole intensive* : toutes les organisations, entreprises et activités qui élèvent et/ou transforment des animaux à des fins de consommation de manière intensive et nocive pour l'environnement et qui ne prennent pas suffisamment en compte le bien-être animal. Les entreprises qui vendent des produits animaux issus de la production agricole intensive sont exclues lorsqu'elles n'offrent pas au consommateur une alternative biologique certifiée.
- *Corruption* : toutes les organisations et entreprises ayant été condamnées par un tribunal pour corruption et blanchiment d'argent de manière sérieuse et répétée, et les entreprises ayant violé les codes de conduite ou les traités structurels au cours des trois dernières années.
- *Régimes dictatoriaux* : toutes les organisations, entreprises et activités qui contribuent de manière directe et significative aux violations des droits de l'homme perpétrées par un gouvernement ou d'autres acteurs, ou qui en bénéficient.

- *Expérimentations animales* : toutes les organisations, entreprises et activités qui ont recours aux expérimentations animales à des fins non médicales ou qui vendent des produits non médicaux ayant été testés sur des animaux.
- *Génie génétique* : toutes les organisations, entreprises et activités qui génèrent des produits ayant été créés au moyen du génie génétique. Toutes les organisations, entreprises et activités qui vendent des produits génétiquement modifiés sont exclues lorsque ces produits ne sont pas clairement étiquetés.
- *Violation de la législation, des codes de conduite ou des conventions* : toutes les organisations, entreprises et activités qui ont violé la législation, les codes de conduite ou les conventions de manière sérieuse et répétée, sauf s'il est prouvé qu'elles ont changé leur comportement. Les critères suivants sont pris en compte :
 - Violation de la législation sur l'environnement : violation, notamment, des normes, réglementations et législations nationales en matière d'environnement.
 - Violation des législations sur l'emploi ou autres : violation, notamment, de la législation sur la responsabilité civile des produits ou sur la commercialisation, et des lois antitrust.
 - Violation des codes et conventions internationaux : violation, notamment, des conventions internationales et régionales sur l'environnement et des codes de conduite connexes. Dans certains secteurs, les entreprises sont tenues d'appliquer et de respecter des codes spécifiques auxdits secteurs. Ceux-ci comprennent, par exemple, les lignes directrices de la Commission mondiale sur les barrages, les certificats d'origine du bois (p.ex. FSC), du poisson (MSC) et des diamants (en vertu du processus de Kimberley), l'OMS (code de commercialisation des substituts du lait maternel) et, de manière plus générale, les lignes directrices de la Banque mondiale.
 - Violation des droits fondamentaux du travail : violation des droits fondamentaux relatifs au travail des enfants, discrimination, travail forcé, liberté syndicale, conventions collectives, santé et sécurité, salaires et heures de travail. Ce point repose sur les conventions fondamentales de l'Organisation mondiale du travail et sur les lignes directrices de l'OCDE.

Autres produits et procédés non durables

Il est possible que certains produits, services ou entreprises ne soient pas couverts par les critères susmentionnés mais qu'ils soient en contradiction évidente avec la philosophie de la Banque Triodos. Il peut s'agir notamment de la pêche non durable et de types d'agriculture et de tourisme ayant un impact négatif sur les populations et l'environnement. Ces produits et procédés sont examinés régulièrement afin de permettre à la Banque Triodos de rester informée des dernières évolutions. Cette liste de secteurs n'est pas exhaustive, et la Banque Triodos rejettera les demandes de crédit qui ne respectent pas l'esprit des critères définis. La Banque Triodos analyse les demandes de crédit au cas par cas et s'autorise à rejeter tout autre projet qu'elle ne considère pas comme durable.

Contrôler l'utilisation des fonds

La Banque Triodos se concentre sur les crédits aux institutions, entreprises et organisations caritatives de petite et de moyenne taille. Ce faisant, elle peut entretenir une relation étroite avec les personnes qui gèrent l'organisation concernée et surveiller la manière dont un crédit est effectivement utilisé. En outre, les crédits sont délibérément destinés à des usages spécifiques que la Banque peut contrôler, tels que le financement d'un actif particulier. La Banque Triodos accorde également des crédits à de plus grandes entreprises et initiatives dont la préoccupation première n'est pas forcément de créer une valeur ajoutée positive dans le domaine social ou environnemental, mais qui gèrent de manière centrale des projets ou actifs spécifiques qui sont clairement et directement liés aux secteurs ou activités durables. Ces crédits doivent respecter les objectifs définis dans la mission centrale de la Banque Triodos.

Zeist (Pays-Bas), décembre 2004
Triodos Bank N.V.